

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 36

Artikel: Maria : mémoires d'une jeune fille : [suite]
Autor: J.Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les points du pays : à Ballaigues, Lignerolles, Ba-vois, Bottens, Poliez-le-Grand, Champagne, Corcelles, Gimel, Aigle, Baulmes, etc., etc.

Comme nous l'avons dit, c'est aux croisades (1096-1270) qu'on fait remonter la première apparition de la lèpre en Occident ; cependant on a constaté l'existence de léproseries antérieures à cette époque. En Suisse, par exemple, une léproserie fut fondée déjà au 8^e siècle et une autre au 12^e. Mais c'est en effet du 13^e au 16^e siècle que le besoin de léproseries se fit sentir et que le nombre en devint considérable.

Fondées d'abord par les monastères, plus tard par les communes, les léproseries étaient toujours placées à une certaine distance des villes et des villages, le plus grand nombre du côté du nord et près du lieu où l'on exécutait les criminels ; c'était le cas, par exemple, pour celle de Vidy.

Leur emplacement était ordinairement choisi dans le voisinage des sources, eaux minérales, ruisseaux, rivières ou lacs, afin d'utiliser l'eau soit comme boisson, soit surtout pour les bains et le lavage du linge des lépreux.

Toutes les léproseries consistaient en une maison d'habitation plus ou moins vaste, dans laquelle chaque malade avait sa cellule ; celles des villes possédaient de plus une chapelle attenante, quelquefois un cimetière. Le tout était ceint de murs et fermé aux regards des passants.

Une administration particulière, composée de laïques ou d'ecclésiastiques, régissait la communauté ; elle avait à sa tête un administrateur appelé économe, recteur, chapelain ou maître. Il y avait, en outre, un prieur et divers employés et domestiques.

Certaines formalités précédaient l'admission d'un lépreux dans l'hôpital. Ainsi, dans l'évêché de Lausanne, à la suite de l'examen auquel avait été soumis le malade, l'official de l'évêque le déclarait solennellement atteint de la lèpre, lui interdisait toute relation avec les personnes saines, et lui ordonnait de se rendre dans une léproserie. Avant son entrée, le curé de la paroisse devait lui donner la communion.

Une fois introduit au milieu de ses malheureux compagnons, le lépreux était astreint à l'observation de règles assez rigoureuses, ayant principalement pour but d'empêcher la propagation de la lèpre dans la société.

Il devait, par exemple, porter des vêtements d'une forme particulière et de couleur foncée, dans les localités où il lui était permis d'aller mendier. L'entrée des maisons, celle surtout des boutiques, boulangeries, auberges, bains, etc., lui était interdite ; il devait suivre le milieu de la rue ; il ne pouvait toucher les poignées des portes, les barrières, sans être muni de gants. On lui mettait aux mains une *crécelle* ou une *sonnette*, afin qu'il pût prévenir les passants de ne pas l'aborder. Si on lui permettait de boire aux fontaines publiques, il ne pouvait le faire qu'au moyen d'une écuelle qu'il portait toujours sur lui ; il lui était défendu de jeter dans le bassin l'eau qu'il avait touchée, ou d'y rien plonger ; il ne pouvait s'approcher des personnes saines que jusqu'à la

distance de quelques pas, et devait s'annoncer par certains signes faciles à reconnaître.

Si la nécessité l'obligeait de réclamer l'hospitalité dans une auberge ou une maison particulière, un coin à part lui était assigné. Dans les lieux publics, il devait marcher immédiatement sur sa salive et la couvrir autant que possible, etc., etc.

Un grand nombre de villes défendaient aux lépreux de franchir leur enceinte. A Bâle, au 15^e siècle, un employé était chargé de surveiller les malades et de chasser de la ville ceux qui y pénétraient. Les églises, dont l'accès leur fut permis primitivement, et où ils se rendaient par un chemin particulier, pour y occuper des places distinctes, leur furent interdites depuis la fin du 15^e siècle.

Les Diètes suisses du 15^e et du 16^e siècle s'occupèrent souvent des lépreux, et prirent à leur égard des mesures de plus en plus sévères pour empêcher tout contact avec les autres hommes et faire disparaître la lèpre. Dès le 17^e siècle, dans la Suisse occidentale, mais seulement au 18^e dans la Suisse orientale, le nombre des léproseries commença à diminuer. Devenues enfin inutiles, elles furent démolies et transformées en maisons pour les malades, les orphelins, etc.

L. M.



Maria.

Mémoires d'une jeune fille.

IX

Cependant un grand nombre de convives se réunirent autour d'une longue table au-dessus de laquelle étaient suspendus, encadrés dans une couronne de verdure, un rabot, une scie, un ciseau et une règle dorés, emblèmes de la corporation des menuisiers. Mon père ne perdait pas de vue cette table, il se leva plusieurs fois pour s'en approcher, mais un sentiment intérieur de honte le retint à sa place. « C'est la table des menuisiers, me dit-il, je vais y aller demander de l'ouvrage. » A ces mots, il s'approcha en chancelant de celui des convives qui était le plus proche de lui, après quoi, s'appuyant sur le dossier de sa chaise, il lui adressa tout bas sa demande. Celui-ci se retourna brusquement, entraînant sa chaise avec lui. Mon père, privé subitement de son appui, roula à terre. Je me hâtai de le relever, tandis que celui qui lui avait joué ce tour, riait aux éclats et disait à la compagnie : « Voyez-vous ce vieux squelette ambulatoire, il ne peut se tenir et vient encore demander de l'ouvrage ! » — « Collègue de mon cœur, cria un autre, à peine te reste-t-il assez de temps et de force pour faire ton propre cercueil. » Confus, mon père revint à sa place. Quant à moi, révoltée de cette manière barbare de maltraiter un vieillard, je ne pus retenir quelques mots vivement accentués. Mon père se hâta de mettre sa main sur mon bras : « Ne parles pas ainsi, mon enfant : résignons-nous ; je ne récolte que ce que j'ai semé. Ta pauvre mère en a supporté bien davantage et par ma faute ! »

Le lendemain matin, mon père sortit pour chercher de l'ouvrage. Je restai seule dans la sombre salle d'auberge qui ne tarda pas à se remplir de gens du marché. Tout d'un coup je sentis une lourde main se poser sur mon épaule. C'était l'aubergiste qui, plein d'inquiétude, venait me demander où était allé mon père ? — « Il est allé chercher de l'ouvrage, » répondis-je. Là-dessus il me demanda si nous avions de quoi payer notre dépense et me dit que notre compte se montait à six batz qui devaient se payer dans la matinée même. Effrayée, je lui dis que tout notre avoir se montait à cinq batz et je le suppliai de vouloir bien s'en

contenter. Mais l'aubergiste secoua la tête d'un air fâché, murmura le mot « guenille » et jura qu'il prétendait être payé en entier. Tout d'un coup son regard se fixa sur la bague que je portais au doigt. « Si cette bague-là, dit-il en la touchant, est de l'or, je saurai bien me payer; donne-la moi que j'aie la faire taxer chez le bijoutier. » Avec un profond soupir, j'ôtai ma bague et la remis à l'aubergiste. Il l'examina, me jeta un coup d'œil plus méchant encore, ouvrit la bouche comme pour parler, réfléchit encore et sortit en branlant la tête. Il resta longtemps sans revenir. Sur ces entrefaites, mon pauvre père revint, et l'abattement dans lequel je le vis, me prouva de reste que toutes ses démarches avaient été inutiles. Il s'assit vis-à-vis de moi, à l'angle de la fenêtre, et au milieu de ses accès de toux, de sa lassitude et de son désespoir, il trouva à peine assez de force pour me dire qu'il avait été repoussé partout, ce qui lui faisait encore plus de peine pour moi que pour lui, attendu qu'il ne savait aucun moyen de se procurer de l'argent pour continuer notre voyage. Je le consolai de mon mieux, tandis que moi-même je me sentais envahir par les plus sombres pressentiments.

Tout à coup se présente à la porte de la chambre une figure d'homme, dont le grand nez du plus beau vermillon était, ainsi que le reste du visage, couvert de pustules. Ce personnage était coiffé d'un tricorne de l'espèce que les Allemands du sud appellent trois mats (dreimaster), sa cravate formait un carcan et soutenait un col de chemise fortement empesé et montant jusqu'aux oreilles. Cet être singulier était empaqueté dans un uniforme bleu et armé à la fois d'un sabre et d'une épaisse baguette de noisetier. Impossible de ne pas reconnaître en lui l'ange protecteur de la sécurité publique, ou, en d'autres termes, ce que l'époque actuelle, plus civilisée, appelle un agent de police. Sa manière d'agir contrastait, non moins que son costume, avec la manière dont la police opère de nos jours. Il ne s'approcha point de nous, les ourant sur les lèvres, pour nous prier de vouloir bien le suivre au poste. A peine entré, il se cambra sur ses jambes et cria d'une voix formidable: « Où sont le vieux gredin et la jeune voleuse? » « Les voilà tous deux là-bas, au coin de la fenêtre! » hurla l'aubergiste qui, en cela, se montra tout à fait à la hauteur de son siècle et de son pays. Cette manière de procéder, il faut en convenir, si elle n'inspirait pas l'horreur du mal, était faite pour inspirer l'horreur de la justice. « Arrivez ici, » grogna du ton le plus rogue l'agent de la sécurité publique, en s'avancant avec gravité sur nous, le bâton levé: « Arrivez ici! Il faut me suivre devant le juge, et cela sans résistance, autrement il y a des poucettes et des menottes à ma disposition! » Je tremblais de tous mes membres. Mon père surmontant son état de faiblesse, se leva avec une vigueur surprenante: « Nous sommes pauvres, répondit-il d'une voix ferme; mais nous sommes d'honnêtes gens avec qui il n'est besoin ni de gros mots, ni de poucettes, ni de menottes pour les faire aller devant le juge s'ils en sont requis. » Puis se tournant vers moi, et me prenant par la main: « Viens, chère enfant! » me dit-il. Et avec le plus grand calme, il marcha, suivi de l'agent qui grognait de colère de ce qu'il n'aurait ni résistance à la loi, ni voies de fait, ni injures à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions à dénoncer à ses maîtres.

Comme je l'ai déjà dit, c'était le marché, les rues étaient pleines de monde, nous eûmes beaucoup de peine à avancer entre deux haies de curieux accourant de toutes parts et nous criant des sottises. Arrivés à l'hôtel de ville, on nous mena dans une salle fort antique, au plafond élevé. Là siégeait dans un fauteuil vert, de l'autre côté de la barre, un vieux monsieur dont les cheveux étaient aussi blancs que la neige, et, à côté de lui, à la même table, un secrétaire qui taillait paisiblement sa plume. Le vieux monsieur, d'un air très sévère et avec une certaine solennité, nous interrogea, mon père d'abord, ensuite moi. Il nous demanda notre nom, notre âge, notre profession, notre lieu d'origine et, enfin, le but de notre voyage. Puis il fit entrer notre aubergiste qui nous avait suivis, et il l'invita à formuler sa plainte. Celui-ci, en se rengorgeant d'un air d'importance, tira ma bague de la poche de son gilet, rapporta ce qui s'était passé entre nous, ses questions et mes réponses, enfin ses soupçons en voyant une bague de si grand prix au doigt d'une petite mendiante. Je

l'ai retenue, poursuivit-il, je l'ai portée chez mon voisin le bijoutier pour la faire estimer, et il m'a déclaré qu'elle est en or pur, que la pierre dont elle est ornée est un véritable diamant, et qu'elle ne peut qu'avoir été dérobée criminellement par la jeune mendiante. A ces mots, l'aubergiste la remit au juge qui, mettant ses lunettes, considéra attentivement le bijou. Puis il me demanda d'où je tenais cette bague, et je lui racontai, en pleurant, tout ce qui s'était passé sur la montagne. Durant mon récit, le vieux juge ne cessa de secouer la tête avec incrédulité, et quand j'eus fini, il ordonna, de la voix la plus calme, à l'huissier, de nous enfermer en lieu sûr. A cet ordre j'entendis un bruit sourd à mes côtés, c'était mon père qui venait de tomber sans connaissance sur le plancher. Tous nos efforts pour le faire revenir à lui restant inutiles, le juge ordonna de faire venir M. le docteur R... En l'attendant, je restai à examiner la figure pâle et inanimée de mon père sur laquelle aucune contraction ne se faisait remarquer. Le dernier souffle semblait sorti de sa poitrine. Je joignis les mains avec angoisse et me mis à prier. Enfin, des pas retentirent dans l'antichambre. L'huissier ouvrit la porte en annonçant M. le docteur R... Je le regardai, et, malgré la différence de costume, je reconnus en lui le jeune homme que j'avais vu sur la montagne, le jeune homme que j'avais soigné, le jeune homme qui m'avait donné la bague. Il pâlit de surprise en me voyant. « Pour l'amour de Dieu, chère enfant! s'écria-t-il, comment te trouves-tu ici? » Je m'approchai en pleurant, lui pris la main et lui dis avec angoisse: « Je vous raconterai tout plus tard; voyez d'abord, là, mon pauvre père! » Le docteur tira un flacon de sa poche, prit au secrétaire ébahi la plume qu'il avait à la main, en plongea, dans le flacon, la barbe qu'il tint ensuite sous le nez de mon père, et, oh bonheur! la vie reparut dans ses traits: il ouvrit les yeux, releva un peu le corps, s'appuya sur son coude, regarda autour de lui d'un air égaré et demanda: Où suis-je? — Vers de bons amis! lui répondit avec bonté le docteur. — De bons amis? reprit mon père, auquel la mémoire revenait peu à peu. — De bons amis? Je ne le pense pas!

Cet homme et sa fille, déclara gravement le juge, sont accusés et fortement suspects d'avoir volé une bague précieuse ornée d'un diamant.

— Veuillez me montrer cette bague! répondit le docteur.

On la lui présenta, et il déclara que c'était bien la même qu'il m'avait donnée sur la montagne. Mon innocence était prouvée; il en fut pris note au procès-verbal. Et, de la même voix claire, calme et impassible qui avait ordonné de nous enfermer en lieu sûr, le vieux monsieur nous félicita de notre mise en liberté.

Quatre ans se sont écoulés depuis lors. Soit bonté naturelle, soit en suite d'un sentiment plus tendre, le docteur a eu soin de mon père et de moi. Il est parvenu à guérir celui que l'hospice avait remis sur pied temporairement et sans espoir. Grâce aux soins du docteur, à son appui moral et aux fonds qu'il lui a avancés, mon père a repris son calme, il est devenu doux, sérieux, et se trouve maître menuisier avec grand atelier et bonne clientèle. Quant à moi, le docteur m'a placée dans un institut pour développer en moi tous les germes que la pauvreté et les circonstances avaient comprimés. Comme dernièrement, je lui en témoignais ma reconnaissance, il s'est trouvé que nos yeux en disaient plus que nos lèvres. En cet état de choses, nous avons senti qu'il nous serait difficile... plus que cela, impossible de vivre l'un sans l'autre. Nous sommes fiancés...

Ici se terminent tout naturellement les mémoires de la jeune fille du canton d'Argovie.

J. Z.



L. MONNET. — S. CUÉNOUD.